



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 26 OCTOBRE 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 19 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 26 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme THIBAUT Angélique ;

Absents excusés : M. MOLVAUX Gérard ; Mme LEE Isabelle ;

Pouvoir : M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2023-09-063 - CENTRE SOCIAL L'OASIS - DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2024

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

L'association L'OASIS a construit avec les habitants et ses partenaires un nouveau projet de développement social local, qui a obtenu un avis favorable du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine pour les agréments "animation globale" et "animation collective familles" pour la période 2023-2026.

La politique d'animation de la vie sociale représente un axe constant de la politique familiale et sociale portée par les Caisses d'Allocations Familiales. Elle tend à faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale. Elle s'appuie notamment sur l'action des centres sociaux. La circulaire n° 2012-013 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales indique en effet qu'un centre social « est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale. C'est un lieu d'animation de la vie sociale, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ».

La ville de Louvigné-du-Désert, consciente de la fonction de cohésion sociale et territoriale assurée par l'association L'OASIS sur son territoire, soutient son projet de développement social local, notamment par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement. D'une manière générale, ce soutien est conditionné à l'agrément délivré par la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans ce cadre, il est proposé, en accord avec les parties signataires, une nouvelle convention d'accompagnement du projet social de l'association.

PROPOSITION

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges s'est réunie le 4 juillet 2023 actant le transfert de la compétence jeunesse de Fougères Agglomération vers la commune de Louvigné du Désert ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectif et de financement au titre de l'année 2024.

DECISION

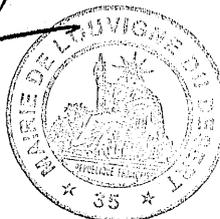
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 26 octobre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.